

# PROTOCOLE SANITAIRE

Rencontre des jumelages de la Charente  
10 octobre 2020

Salle René Sourgens  
24 rue des Geais  
16430 CHAMPNIERS



**ACJNA**  
ASSOCIATION DES COMMUNES  
JUMELÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE

Établies sur la base des dernières recommandations des autorités de santé, les mesures suivantes sont mises en œuvre afin d'assurer la sécurité sanitaire lors des rencontres départementales des jumelages. Elles s'adressent à toutes personnes concernées par l'événement : participants, intervenants et organisateurs.

Pour le bien de tous, le respect des mesures indiquées dans ce protocole est obligatoire.

## **I) Accueil des personnes**

### **I.1 Mesures sanitaires générales**

- Port du masque obligatoire dans la salle et pour tout déplacement dans le bâtiment, et ce pour toute la durée de l'événement ;
- Limiter le temps du port du masque à 4 heures, dans la mesure du possible. Ne pas dépasser une limite maximale de 8h. Les masques doivent être changés dès lors qu'ils deviennent humides. Chaque personne doit être dotée au préalable d'une quantité suffisante de masque afin d'assurer son renouvellement. En cas de nécessité, des masques seront mis à disposition à l'accueil ;
- Respect des gestes barrières et de la distanciation physique ;
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques ;
- Le contrôle systématique de la température à l'entrée de l'établissement est exclu, mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température, en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19 ;
- Les participants sont invités à imprimer le programme de la journée ainsi que les éléments qui leur seront communiqués en amont de la manifestation ;
- Aération continue des espaces.

### **I.2 Mesures relatives à la distanciation physique**

- Les capacités d'accueil de la salle sont adaptées et réduites en fonction des recommandations en vigueur ;
- Usage d'un siège sur deux dans l'ensemble des salles ;

- Mise en place d'un sens de circulation pour garantir la séparation des flux entrants et sortants indiqué par un marquage au sol ;
- Affichage des consignes et gestes barrières à l'entrée du bâtiment et à l'intérieur de la salle.

### I.3 Désinfection de la salle de formation et des équipements

- Installation de poubelles différenciées pour les déchets potentiellement contaminants (masques, mouchoirs, etc.) ;
- Désinfection de la salle à l'entrée des lieux et à sa sortie (tables, chaises, interrupteurs, poignées de portes, sanitaires, etc.) ;
- Désinfection du matériel technique après chaque utilisation et mise en quarantaine des déchets placés dans la poubelle rouge ;
- Usage de produits désinfectants virucides conformes à la norme EN 14476 ;
- Mise à disposition en quantité suffisante à l'attention des participants, personnels et organisateurs de savons, solutions hydroalcooliques et produits désinfectants.

## II) Rappel des gestes barrières à respecter

Le virus se transmet essentiellement par les gouttelettes, ces sécrétions invisibles projetées sur le visage lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux lors d'un contact étroit avec une personne malade (à moins d'un mètre pendant plus de 15 minutes). Il se transmet aussi par le contact des mains non lavées (souillées par des gouttelettes) portées ensuite au visage.



**Les gestes barrière sont de vigueur. Ils ne doivent en aucun cas être relâchés durant la journée :**

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte du bâtiment et dans la salle de formation. Chacun doit être doté d'un stock suffisant de masques pour la durée de l'événement ;
- Se laver très régulièrement les mains à l'eau savonneuse ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique ;
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique : ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade, distance physique d'au moins 1 mètre lors d'une discussion ;
- Respecter le sens de circulation ;
- Éviter au maximum les surfaces de contact : barres, poignées, tables, stylos, etc. ;
- Les déchets contaminés doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet (se référer à la signalétique) et en aucun cas rester sur des surfaces contacts ou être mis dans les poubelles de recyclage ;
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant.

# CORONAVIRUS

## Ce qu'il faut savoir

**COMMENT  
SE PROTÉGER ET  
PROTÉGER LES AUTRES ?**

 <p>Lavez-vous très régulièrement les mains</p>	 <p>Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir</p>
 <p>Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le</p>	 <p>Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades</p>

## III) Conduite à tenir en cas de contamination ou de suspicion de contamination

### III.1 Avant l'événement

Toute personne déclarant des symptômes 48h avant l'événement ne pourra pas participer à la manifestation. Dans ce cas, elle est invitée à se faire remplacer par un autre élu, bénévole de comité de jumelage ou agent de la collectivité, ou bien à annuler sa participation.

### III.2 Pendant l'événement

Toute personne déclarant des symptômes pendant l'événement est tenue d'en informer les organisateurs.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- L'isolement

Isolement de la personne symptomatique avec application renforcée des gestes barrières.

- La protection

Port d'un masque chirurgical ou FFP2 si disponible pour l'ensemble des personnes présentes

- La recherche de signes de gravité

**En l'absence de signe de gravité**, la personne concernée sera invitée à contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

**En cas de signe de gravité** (ex : détresse respiratoire), le SAMU sera immédiatement contacté. Si la personne est prise en charge par le SAMU :

> la collectivité concernée et le service de santé au travail seront contactés

> l'ensemble des surfaces de contacts seront désinfectés

Si le cas COVID est confirmé, la personne concernée ou sa collectivité devra immédiatement en informer l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine par mail à l'adresse [contact@jumelages-nouvelle-aquitaine.eu](mailto:contact@jumelages-nouvelle-aquitaine.eu) ou par téléphone au +33 9 83 27 47 22 (fixe) ou au +33 7 69 38 01 82 (portable).

